

4 Informations générales

L'affaire sera plaidée devant le tribunal de Brest

Prison surpeuplée : le ministre assigné

Deux avocats finistériens ont assigné, lundi, le ministre de la Justice en raison de la surpopulation carcérale à la maison d'arrêt de Brest. Ils lancent cette procédure au nom d'un détenu atteint du sida qui attend son jugement depuis trois ans. L'affaire sera examinée le 6 juillet.

BREST. - Plus de 400 détenus pour une capacité d'accueil de 234 places : à la maison d'arrêt de Brest, les conditions de détention sont-elles compatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme ?

À quatre dans une cellule pour deux

C'est, en substance, la question que vont soumettre M^{es} Ronan Appéré et Vincent Omez à l'appréciation du président du tribunal de grande instance. L'affaire sera traitée le mardi 6 juillet en référé (procédure d'urgence). Ils demandent que le juge désigne un expert indépendant chargé d'examiner les conditions d'incarcération à Brest.

Les deux avocats finistériens, qui assignent Dominique Perben, ministre de la Justice, visent également l'article 16 du code civil concernant le respect de la dignité humaine. Une dignité qui leur semble mise à mal quand trois ou quatre détenus doivent se partager l'espace d'une cellule prévue pour deux. Ce qui oblige nombre d'hommes à dormir sur un matelas posé sur le sol.

L'assignation est « **fondée sur un service défectueux de la justice** ». Elle a été déposée au nom d'un détenu « **incarcéré dans une cellule avec trois ou quatre codétenus, qui attend depuis plus de trois ans son procès alors qu'il est atteint du sida** », explique M^e Appéré.

En décembre, une démarche quasiment identique a été lancée par l'association pour la défense des droits des détenus et de leur famille de Caen. Le dossier n'a toujours pas été plaidé. Récemment, aussi, un détenu d'Amiens avait porté plainte pour conditions d'hébergement indignes. Sa plainte a été classée sans suite par le parquet.

Yannig GUÉRIN.



Les avocats finistériens Ronan Appéré (à gauche) et Vincent Omez.

Places supplémentaires : les syndicats contre

Les trois syndicats de la pénitencière (Ufap, FO, CGT) s'opposent à un plan qui permettrait d'augmenter les capacités d'accueil dans les prisons. Le directeur de l'Administration pénitentiaire avance le chiffre de 3 000 places supplémentaires. Le ministre de la Justice, lui, avait parlé de 1 500 places. Les syndicats s'opposent notamment à l'installation de « structures modulaires » dans les établissements. Ils dénoncent « une augmentation de la population carcérale, l'aggravation des conditions de travail des personnels et la réduction des espaces collectifs pour les détenus ». Au 1^{er} juin, 63 448 personnes étaient écrouées (pour une capacité d'accueil de 49 156 places).

Trois cents détenus déménagent de Toulon

Escortés par 150 gendarmes et policiers, deux hélicoptères et une équipe cynophile, 300 détenus ont quitté par petits groupes la maison d'arrêt de Saint-Roch, à Toulon. Ce transfert a été réalisé dans la nuit de dimanche à lundi. Ils ont emménagé quinze kilomètres plus loin, dans le nouvel établissement de La Farède. Cette prison, d'une capacité de 600 places, est équipée de cellules individuelles avec douche, de petits jardins, d'un gymnase, d'une bibliothèque et d'une salle pour les enfants pendant les parloirs. Saint-Roch, connue pour sa vétusté et sa surpopulation (300 détenus pour 144 places), doit devenir un centre de semi-liberté.